

LE

MOUVEMENT DU PORT DE BLAVET

Fragments inédits du registre de la recette ducale levée
sur les denrées à l'entrée et à la sortie (1432).

Découverte et description. — Au cours de l'hiver 1939-1940, alors que je procédais au classement d'une série de rôles d'équipages de Haut-Bord (1808-1814), appartenant aux Archives de la Marine du port de Toulon, mon attention fut attirée par une reliure où quelques lignes d'une écriture du xv^e siècle révélaient à première lecture la date de 1431 a. s. et un document ¹ concernant le trafic maritime.

Décollée, cette reliure livra deux feuillets de parchemin de 55 cm sur 32 cm qui, pliés, représentaient, à n'en pas douter, des éléments d'un registre dont le premier feuillet fournissait quatre pages et le second deux pages seulement, les deux autres pages étant laissées blanches. Chaque page compte de 15 à 23 lignes.

La pliure du parchemin, à l'époque où il servait de reliure, a quelque peu endommagé les marges du registre sans que,

1. Ce document a reçu la cote I S I aux Archives du port de Toulon. Sur la dispersion et la destruction partielle de la comptabilité des anciens Ducs, voir baron DE WISMES, *Le Trésor de la rue des Caves à Nantes, Revue de Bretagne et de Vendée*, t. V, 1859, p. 152 et suiv. Parmi les épaves qui en ont été sauvées se trouvent des comptes de la recette des ports comme celui qui est publié ici. A. DE LA BORDERIE, *Histoire de Bretagne*, t. IV, p. 128, analyse deux feuillets relatifs aux ports du Léon en 1394. S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO (*La Marine bretonne aux XV^e et XVI^e siècles, Revue historique de l'Ouest*, t. II, *Notices et Mémoires*, 1886-1887, p. 408) cite un feuillet de 1413 trouvé au greffe du tribunal civil de Nantes dans un registre de décès de la commune de La Bénate pour l'an XI et relatif au port de Nantes. M^l^e G. Beauchesne a découvert une vingtaine de feuillets de la même comptabilité qui, nous l'espérons, seront publiés dans notre prochain tome.

toutefois, les trous et les déchirures aient fait disparaître aucune inscription essentielle.

L'encre a jauni et passé, principalement sur les parties extérieures de la reliure. Le second feuillet porte, en outre, en travers, en gros caractères de bâtarde, le titre : « 3^e Bataillon — Contrôle de l'État-Major et des Compagnies ».

Date. — Chaque page est datée de manière très apparente en haut et au début de chaque paragraphe. L'on apprend ainsi que les quatre premières pages ont servi à l'enregistrement de droits de brieux à l'entrée et à la sortie des bateaux, dans un port non mentionné, du 24 janvier au 4 avril 1431 a. s. (1432 n. s.)², tandis que les deux pages du second feuillet ont servi à l'enregistrement de la même comptabilité du 8 au 13 mai 1432.

Lieu d'origine. — Notre texte nous révèle que ces bateaux qui paient des droits à la sortie de ce port, non précisé, vont à Nantes, une fois à Redon, une fois à Guérande. Ils rapportent du vin, nantais surtout, puis de Thouars, de Pornic, d'Aunis. Ce n'est donc point dans ces régions qu'il faut chercher le lieu de la recette.

D'autre part, l'on peut constater que la première fois qu'un bateau entrant ou sortant est mentionné, c'est-à-dire acquitte des droits, on lui consacre une notice détaillée (date, nom, provenance, noms du maître et du marchand, chargement, taxe payée). A son départ ou à son retour, en revanche, il n'a rien à payer, on se borne, dans ce cas, à insérer dans un espace blanc, laissé probablement à dessein, une mention laconique portant la date et le chargement. Autrement dit, un bateau n'acquitte des droits qu'une fois : à l'entrée s'il est étranger, à la sortie s'il est du pays. Il est ainsi aisé de départager les bateaux étrangers de ceux considérés comme originaires du lieu de la recette. Or, un tableau dressé suivant ce

2. Pâques tombait le 20 avril en 1432. Entre le folio 1 v^o et le folio 2 il y a une lacune (un feuillet devait primitivement y être encarté) du 9 février au 22 mars.

principe amène à cette constatation que les noms de ceux-ci³ peuvent, sans exception, être localisés aux abords immédiats de l'embouchure du Scorff et du Blavet⁴.

Les bateaux rangés dans la contre-partie de ce tableau⁵ portent tous des noms de localités proches ou lointaines, mais s'écartant résolument de l'actuel département du Morbihan.

Enfin, quatre mentions plus précises encore nous localisent décidément à l'embouchure du Blavet : il est dit⁶ que le bateau « *Notre-Dame de Groye* » sortit de Gâvre portant du seigle et de l'avoine pour frère Jehan Le Gall, prieur de Gâvre. Les bateaux « *Saint-Père de Pihiriac* »⁷ et « *Notre-Dame du Trescoet* »⁸ sont mentionnés comme entrant « à Scorff ». Enfin « *le vesseau Saint-Jullien de Locpezran* » sortit vide de Blavet⁹.

La recette qui percevait ainsi des droits à l'entrée et à la sortie à la fois des havres de Blavet, de Gâvre et du Scorff, ne pouvait guère être établie qu'à Blavet, seul port important de cette région¹⁰.

3. En voici la liste : *Notre-Dame* de Larmor, de Groye, de Kervailay, de Kercuffhelen, de Keraules, du Trescoet, de Viellenevez; *Saint-Christofte* de Blavoez, *Saint-Julien* de Locpezran, *Saint-Père* d'Istel, *Saint-Yves* de Blavoez, *Sainte-Katerine* de Blavoez.

4. Il n'y a d'hésitation que pour le *Saint-Père* d'Istel et la *Notre-Dame* d'Istel, le premier figurant dans la liste des sorties et le second dans celle des entrées. Le voisinage de la rivière d'Étel explique sans doute cette incertitude. Je ne considère pas comme une irrégularité la présence de la *Notre-Dame* de Groye parmi les bateaux du pays, en raison des rapports étroits de l'île avec l'embouchure du Blavet. Pour les autres noms, bien que, pour des raisons d'homonymie, nos identifications ne soient pas absolument inattaquables, il est tout de même remarquable que les actuelles communes de Ploemeur et de Caudan renferment, à elles seules, presque tous les noms relevés sur les bateaux sortants.

5. Soit : *Notre-Dame* d'Istel, de La Plaine; *Saint-Antoine* de Talmondays; *Saint-Christofte* du Bourg des Mousttès, des Rande (?); *Saint-Gilles* de Pornic; *Saint-Jullien* de Guerrande; *Saint-Lénart* de La Rochelle; *Saint-Père* de Pihiriac; *Sainte-Katerine* de Bayonne.

6. Fol. 1, v°, 1.5.

7. Fol. 1, v°, 1.9.

8. Fol. 1, v°, 1.22.

9. Fol. 3, v°, 1.2.

10. H.-F. BUFFET (*Le vieux Port-Louis*, 1938, pp. 4 et 5) signale que dès la fin du XIII^e siècle ce port était déjà connu comme « un des bons et célèbres havres de l'Europe ».

Sans vouloir empiéter sur un domaine qui n'est pas le mien, qu'il me soit permis toutefois de noter quelques points qui rendent ce texte digne d'attention.

Si réellement — comme cela ne paraît pas douteux — il s'agit d'un registre de la recette de Blavet, ce fait seul lui confère une certaine valeur et un certain intérêt. Comme a pu le constater l'érudite historien du Port-Louis¹¹, les textes anciens se rapportant au port de Blavet sont rares. Les renseignements d'ordre économique fournis par celui-ci ne sont point négligeables; leur portée historique est à la fois locale et générale. D'autant plus que peu de documents de cet ordre ont, jusqu'à ce jour, été reconnus et publiés. Ce fragment doit se rapprocher des registres cotés aux Archives d'Ille-et-Vilaine C 3260 à 3264, qui concernent les ports et havres de Bretagne (région de Nantes), pour les années 1554-1567, et des comptes du péage de Châteaudeau en Basse-Loire (xv^e-xvi^e siècles) aux Archives de Loire-Inférieure. On peut citer aussi, dans les archives de La Trémoille, un document mutilé du xiv^e siècle — Coutume de Royan¹².

Les feuillets, publiés ci-après, se rapportant à l'année 1432, offrent un aperçu du trafic et un état des taxes de plus de cent ans antérieurs aux premiers de ces documents et peuvent, par conséquent, fournir quelques jalons intéressants.

Ainsi, dans notre texte, les droits de brieux se chiffrent de la manière suivante : *vitaille*, 15 sols, *conduite*, 37 sols 6 deniers, soit 52 sols 6 deniers pour les deux réunis. Le brieux de *sauveté* à lui seul vaut autant : 52 sols 6 deniers, ce qui fait pour les trois brieux une somme de 105 sols.

11. H.-F. BUFFET, *op. cit.*, pp. 3-6.

12. Publié par G. MUSSÉ, *La Coutume de Royan au moyen âge*, dans *Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*, t. XVII (1904), La Rochelle, pp. 389-395, 438-473. Je cite tous ces documents sur les indications qu'a bien voulu me donner, avec une inlassable obligeance, M. Bourde de la Rogerie, archiviste honoraire d'Ille-et-Vilaine. Les circonstances actuelles m'ont malheureusement empêchée de me procurer certains des ouvrages qu'il avait bien voulu, ainsi que M. Buffet, archiviste d'Ille-et-Vilaine, me signaler. Qu'ils me permettent, du moins, de leur exprimer ici ma gratitude pour tous les renseignements fournis avec tant de bienveillance et mes remerciements pour l'aide qu'ils m'ont apportée, de même que M^{lle} Labbé, bibliothécaire de la Ville de Rennes.

Or, d'après la Pancarte de 1565¹³, le brieux de *sauveté* était de 3 livres 6 sols et celui de *conduite* de 2 livres 5 sols¹⁴.

Confirmant toutes les données connues, ce texte établit manifestement que le trafic consiste principalement à la sortie en transport de céréales : avoine, froment, seigle. Viennent ensuite des denrées diverses : du suif, des futailles et des bois à construire les futailles, des peaux de castor¹⁵, de la viande (salée sans doute), des porcs, des toiles¹⁶.

A trois reprises¹⁷ les bateaux sont mentionnés comme sortant vides pour aller charger du sel. Il n'est pas dit explicitement si c'est pour le rapporter à leur retour ou pour l'emporter vers une autre destination. Toutefois, pour une période postérieure, M. Buffet estime¹⁸ que le sel était une denrée d'importation et servait aux marchands du Pouliguen et du Croisic de monnaie d'échange. Ici, cependant, ce sont bien des bateaux de Blavet qui vont chercher le sel.

Comme denrées à l'entrée, on peut noter : du vin d'Aunis, de Bourg-les-Moustiers (près Bourgneuf-en-Retz), de Nantes, de Piriac, de Pornic, de Thouars; de la poix, de la résine, de la pierre d'ardoise de Redon, des cuirs, des draps (il s'agit sans doute de draps de lit puisqu'ils sont comptés à la douzaine).

Bien qu'il soit difficile d'estimer l'importance du trafic d'après des documents si fragmentaires et une période si

13. Citée par A. RÉBILLON, *Les Etats de Bretagne de 1661-1789*, 1932, p. 520.

14. On pourrait croire, d'après la phrase de M. Rébillon, *op. cit.*, p. 520, que ce serait la Pancarte qui aurait ajouté au brieux de *sauveté* ceux de *victuaille* et *conduite*, on voit ici qu'ils lui sont bien antérieurs.

15. Fol. 2, l. 14, je ne puis lire autre chose que *bieure*, bièvre. Le chiffre : un millier, correspond aux usages commerciaux. Ligne 18, je crois lire le même mot, bien qu'il soit un peu raturé, taché et effacé. Il est étrange, cependant, que dans ce cas l'estimation soit faite en livres (je ne crois pas qu'on soit en droit de lire le chiffre romain L = cinquante). Faut-il penser que, cette fois, il s'agit de *bueurre*, beurre? Il semble pourtant bien que le mot comporte un *i* ponctué. Jean V octroya une taxe de huit deniers à lever sur chaque « charge de beurre » vendue en la ville de Hennebont (12 mai 1412. BLANCHARD, *Lettres et mandements de Jean V*, n. 1133 et 2458).

16. Pour ces denrées voir : fol. 2 v°, l. 5 et note 47.

17. Fol. 3, l. 5 et 7, fol. 3 v°, l. 3.

18. H.-F. BUFFET, *op. cit.*, p. 12.

restreinte dans l'année, il paraît assez peu correspondre à ce qu'on attendait d'un port connu et justement réputé. Pour la période de 31 jours, du 24 janvier au 9 février et du 22 mars au 4 avril 1432, le chiffre des mouvements est de 16 sorties et 17 entrées; pour celle de 13 jours de mai 1432 (saison déjà plus favorable) il y a 10 sorties et 2 entrées. Ces chiffres assez faibles s'expliquent cependant d'eux-mêmes quand on songe à l'époque où cet enregistrement fut fait et aux troubles économiques qu'entraînent les guerres.

Les noms de bateaux ¹⁹ n'ont rien de bien caractéristique. Ils sont pourtant assez différents de ceux qui nous sont signalés, un siècle plus tard ²⁰ et qui ne sont guère que des noms de femmes. Ici ce sont des noms de saints et de saintes accompagnés des noms de la localité d'origine, sans doute. Le patronage de la Vierge semble particulièrement recherché; après, vient celui de saint Christophe.

L'on mentionne généralement, pour chaque bateau un « maître » et un marchand. Mais, quelquefois, le « maître » est aussi le marchand.

Quant au genre des bateaux, notre texte distingue sept catégories : baleinier, barge, bateau, scaffa, flouin, pinace et vaisseau. La nature des cargaisons et leur importance ne permet guère de deviner des différences appréciables entre ces types et, par exemple de confirmer ou d'infirmer les définitions données par Jal dans son *Glossaire nautique*, pour d'autres époques. Certains : baleinier, barge, scaffa, pinace, sont spécifiquement des formes usitées du XIII^e au XVI^e siècle. Quant aux bateaux et vaisseaux, rien ne prouve que ces termes, quand ils sont employés, le soient avec une acception technique précise.

On peut remarquer la graphie : *baliner* ou *balliner* pour baleinier, *escaffa* pour scaffa ou scafa, *fleuin* pour flouin, *espinace* pour pinace. Cette dernière corruption de pinace

19. Voir notes 3 et 4.

20. H.-F. BUFFET, *op. cit.*, p. 6.

que Jal relève dans les Chroniques de Monstrelet, était déjà, selon lui, familière aux Anglais soixante ans plus tôt.

M. FORGET.

*Archiviste de la III^e Région maritime
à Toulon.*

(Fol. 1) L'an mil III^e XXXI.

²/ Le XXIII^e jour de janvier, issit le baliner ²¹ Sainte Yves de Blavoez ²², maistre Hervé Jacob ³/ et marchant Jouhan Audren, portant XXVI tonneaux froment et prindrent les breffs ⁴/ en treis valant CV [s.].

(en marge) Sauvetté,/conduit,/vitaille./ Labe ²³.

⁵/ Et entra le XVII^e jour d'avrill ensuivant o XXI^e tracques ²⁴ de cuirs et VI douzaines ⁶/ de draps.

⁷/ Le derrain jour de janvier, issit le vexeau ²⁵ Notre Damme de Viellenevez ²⁶, maistre Jehan ⁸/ Le Derch et marchant Jehan Raoulaix, portant XXVI tonneaux froment et prindrent ⁹/ les breffs en treis valant CV s.

(en marge) Sauvetté,/conduit,/vitaille./ Labe.

¹⁰/ Et entra le XIX^e jour d'avrill ensuivant o V^e livres jame et rousine ²⁷.

¹¹/ Février l'an mill III XXXI.

21. D'après JAL, *Glossaire nautique*, le baleinier fut aux xiv^e et xv^e siècles un petit navire fait pour la course et tout à fait négligé dans la dernière moitié du xvi^e siècle.

22. *Blavoez*, l'une des formes anciennes de Blavet, l'actuel Port-Louis. Il faut corriger *Sainte-Yves* en *Saint-Yves*.

23. Tout navire pour s'assurer contre le droit de bris, payait le brieux de sauveté. Le brieux de conduite avait pour origine l'institution des pilotes côtiers pour conduire les navires au port; celui de victuaille était primitivement perçu, à partir de 6 tonneaux de charge, sur les provisions emportées par les navires; cf. A. RÉBIL-LON, *Les Etats de Bretagne*, 1932, p. 520. Quant à la mention : *labe*, elle se réfère au versement, ou au non versement, de la somme due et paraît un nom propre.

24. L's amorcée n'est pas terminée. Lire *vingt et une tracques de cuirs*.

25. Vaisseau ne peut guère avoir ici qu'une acception générale : navire petit ou grand, à voile ou à rames, etc...

26. Villeneuve, Morbihan, comm. de Ploemeur.

27. Jame et rousine : poix et résine.

¹²/ Le II^e jour de février, issit le fleuin ²⁸ Notre Damme de Larmor ²⁹, maistre Yvon Leclerc ¹³/ et marchand Robin Guichart, portant X tonneaux seigle et IX tonneaux froment ¹⁴/ et prindrent les breffs en treis et pour ce CV s. (*en marge*) Sauvetté, /conduit, /vitaille. / Labe.

¹⁵/ Et entra le XVII^e jour d'avrill ensuivant o X douzaines de draps.

(*Fol. 1 v^o*) ¹/ Février l'an Mⁱ III^c XXXI.

²/ Le II^e jour de février entra le Bateau ³⁰ Notre Damme d'Istel ³¹, maistre Jehan Lebin et marchand ³/ Jouhan Goarin, portant XII pipes vin de Touars et Nantoys et païèrent pour breffs XV s.

⁴/ Et issit vuide.

⁵/ Le III^e jour de février issit de Gavre ³² le bateau Notre Damme de Groye ³³, maistre Jehan ⁶/ le Lion, portant XIII tonneaux froment, seigle et avoine pour frère Jehan Le Gall ³⁴, prieur ⁷/ de Gavre, des revenus de son bénéfice. Et print le breff de sauvetté qui monte LII s. VI d. (*en marge*) Sau[vet]té. / Labe.

⁸/ Et entra le XVII^e jour de mars portant XXIII pipes vin Touars et nantoys.

²⁸. Flouin, de l'anglais *flowing*, nom d'un petit navire ponté qui pouvait naviguer à la voile et à l'aviron (rameurs sur le pont et debout). JAL, *Glossaire nautique*.

²⁹. Larmor, Morbihan, comm. de Ploemeur.

³⁰. Bateau, nom générique d'une famille de petits navires qui diffèrent entre eux par leurs formes, leur grandeur, leur grément, leur voilure, le nombre et la disposition de leurs rames. JAL, *Glossaire nautique*.

³¹. Etel, Morbihan, Canton de Belz. Le *Dictionnaire topographique du Morbihan* de ROSENZWEIG signale la forme : *Intel*.

³². Gâvre, Morbihan, commune de Riantec.

³³. Ile de Groix, arr. de Lorient, canton de Port-Louis.

³⁴. M. H.-F. Buffet a bien voulu me signaler qu'il prieuré de Gâvre, au xv^e siècle, ne se trouvait plus à Gâvre, mais au fond de la « petite mer » sur le territoire de Plouhinec. On connaît pour cette période, le nom de frère Jehan Le Gall, prieur en 1438, LE MENÉ, *Prieurés du Diocèse* [de Vannes] dans *Mémoires de la Société polymathique du Morbihan*, 1904, p. 51.

⁹/ Le VI^e jour de février, entra a Scorff le bateau Saint-Père de Pihiriac ³⁵, maistre et ¹⁰/ marchand Yvon Nicol, portant IIII pipes vin dudit lieu et paia pour breff VII s. VI. d. ³⁶.

¹¹/ Et issit le XIII^e jour dudit moys o II pipes seigle.

¹²/ Le VI^e jour de février, issit le fleuin Sainte-Katerine de Blavoez, maistre et marchand ¹³/ Jehan Quéré, portant IX tonneaux seigle et print les breffs de conduit ¹⁴/ et vitaille par breffs baillez valant LII s. VI d.

(*en marge*) Cond[uit]./vitail[le]./ Labe.

¹⁵/ Et entra le XXII^e jour de mars ensuivant portant XXVI pipes vin de Touars.

¹⁶/ Le IX^e jour de février, issit le fleuin Notre-Damme de Larmor, maistre Jehan Kerver ¹⁷/ et marchand Guillaume Foirsloch, portant I tonneau pipe char ³⁷ et VI tonneaux froment. ¹⁸/ Et prindrent les breffs de sauvetté valant LII s. VI d.

(*en marge*) Sauv[etté]./ Labe.

¹⁹/ Et entra le XV^e jour d'avrill ensuivant portant XXXII pipes vin d'Aunis.

²⁰/ Le IX^e jour de février, issit pour aller a Nantes le bateau Notre-Damme du Trescoet ³⁸, ²¹/ maistre Jouhan Vidal portant IIII tonneaux seigle et print le breff de vitaille ²²/ valant XV s. Et entra a Scorff le XXVI^e jour de Mars ensuivant o XVII pipes ²³/ vin nantoys. Et pour ce XV s. (*en marge*) Vitaille.

(*Fol. 2*) L'an Mⁱ IIII^e XXXI.

²/ Le XXII^e jour de mars entra le bateau Saint-Christoffe du Bourc des Moustiés ³⁹, ³/ maistre Perrot Dudoet et mar-

35. Piriac, Loire-Inférieure, arr. de Savenay, canton de Guérande.

36. Il y a ici certainement une erreur de plume pour : LII s. VI d.

37. Char pour chair = viande.

38. Trescouet était, entre autres localités du même nom, celui d'une chapelle isolée du Morbihan, comm. de Caudan.

39. Bourg-les-Moustiés, situé, sur la carte de Cassini, au N.-O. de Bourgneuf-en-Retz, Loire-Inférieure, arr. de Paimbœuf.

chant Martin Gefigez, portant XXII pipes vin dudit ^{4/} lieu et paierent pour breffs LIII s. VI d.

^{5/} Et issit le XVI^e jour d'avrill ensuivant o II tonneaux seigle et o III tonneaux froment et ^{6/} leurs provisions pour descharger en leurs mesons en Bretagne.

^{7/} Le XXII^e jour de mars, entra le bateau Saint-Gille de Pornit ⁴⁰, maistre et ^{8/} marchand Vincent Brenier, portant VI tonneaux vin dudit lieu et paia pour breffs ... V s.

^{9/} Et issit le III^e jour d'avrill ensuivant o IIII tonneaux seigle.

^{10/} Le XXII^e jour entra la barge ⁴¹ Saint-Anthoenne de Talmondays ⁴², maistre Colas ^{11/} Taban et marchand Guynot Ramont, portant XLVIII tonneaux vin de jart ⁴³ et ^{12/} paierent pour breffs [...] s.

^{13/} Et issit le XXVIII^e jour d'avrill ensuivant o IIII tonneaux char et I millier ^{14/} de bièvre.

^{15/} Le XXII^e jour de mars entra le fleuin Saint-Christofle des Rande ⁴⁴, maistre ^{16/} Mery Emars et marchand Jehan Raoull, portant XXI tonneaux vin dudit lieu. ^{17/} Et paierent pour breffs CV s.

^{18/} Et issit le XVI^e jour d'avrill ensuivant o III tonneaux char et o V^c livres bièvre.

(Fol. 2 v^o) Mars, l'an Mⁱ IIII^c XXXI.

^{2/} Le XXIII^e jour de mars entra le vexeau Saint-Lenart de La Rochelle, maistre Jehan ^{3/} Yvonnet et marchand

40. Pornic, Pays de Retz, Loire-Inférieure, arr. de Paimbœuf.

41. Barges, xiv^e et xv^e siècles, navires d'une grandeur moyenne. JAL, *Glossaire nautique*.

42. Talmont, Vendée, arr. des Sables-d'Olonne.

43. Jart, jardin, verger.

44. Ne trouvant aucune identification satisfaisante de ce nom, quelle que soit la lecture proposée, je me demande s'il s'agit de Rande, dép. des Landes, comm. du Vigneau?

Jehannicot de Proupemonte ⁴⁵, portant XXI tonneaux vin d'Aunis ⁴/ et paierent pour breffs CV s.

⁵/ Et issit le XVI^e jour d'avrill o demi cent de taille ⁴⁶ VI porcz et VII^e livres ⁶/ suiff.

⁷/ Le XXV^e jour de mars entra vuide l'espinace ⁴⁷ Sainte-Katerine de Baionne, maistre et marchand ⁸/ Jehan de Fannes, qui est encores ou havre et n'a point chargé.

(*en marge*) Nota / ou temps avenu pour / les breffs, / il en decomp^té de tous breffs en / son compte subsequent.

⁹/ Le XXV^e jour de mars, entra le bateau Notre-Damme de La Plaine ⁴⁸, maistre et marchand ¹⁰/ Guillaume Fourneau, portant XII pipes vin de Pornit et paia pour breffs XV s.

¹¹/ Et issit le XI^e jour d'avrill ensuivant o II tonneaux seigle.

¹²/ Le XXVI^e jour de mars, entra le bateau Saint-Jullien de Guerrande ⁴⁹, maistre et marchand ¹³/ Jehan Lebourgeoys et Jehan Mahe ⁵⁰, portant XII pipes vin de Touars, ¹⁴/ et apperurent le breff de vitaille pour relacion, prins de Jehan Babouin, receveur de Nantes, ¹⁵/ donné du XX^e jour dudit moys de mars.

(*en marge*) Sur Jehan Babouin / relacion pre[...]nter / il en [dé]compte.

¹⁶/ Et issit le IIII^e jour d'avrill ensuivant vuide.

45. Ici encore aucune identification certaine, serait-ce Prédemont situé par Cassini face à l'île Madame?

46. Taille, c'est-à-dire, sans doute, toile, à moins que ce ne soit touailles : linge, serviettes. La lecture du mot suivant : porcz, prête aussi à quelque incertitude, mais est infiniment probable.

47. Au XIII^e siècle la pinace était un petit navire qui avait à peu près l'importance du lin et de la caravelle. Légère, rapide à la voile et à l'aviron, on l'a quelquefois mâtée en goëlette ou en sloop ; cf. JAL, *Glossaire nautique*.

48. La Plaine, Loire-Inférieure, arr. de Paimbœuf.

49. Guérande, Loire-Inférieure, arr. de Savenay.

50. Mehé, barré.

(Fol. 3) ^{1/} May l'an Mⁱ IIII^e XXXII.

^{2/} Le VIII^e jour de may, issit pour aller a Nantes le fleuin Notre-Damme de Keraules[...] ⁵¹, ^{3/} maistre Guillaume Le Clech et marchand Guillaume Rou, portant II tonneaux froment et VI tonneaux ^{4/} seigle et avoine. Et prindrent le breff de sauvetté valant LII s. VI d.

(*en marge*) Sauvetté./ Labe.

^{5/} Le VIII^e jour de may, issit vuide pour aller charger de sel l'escaffé ⁵² Saint-Père ^{6/} d'Istel, maistre [.....] Le Honarger. Et print le breff de vitaille valant XV s.

(*en marge*) Vitaille.

^{7/} Le VIII^e jour de may, issit vuide le balliner Notre-Damme de Kervailay ⁵³, maistre ^{8/} Adam Jacob, disant aller charger de sel, print le breff de vitaille valant XV s.

(*en marge*) Vitaille.

^{9/} Le IX^e jour de may, issit pour aller a Redon le bateau Notre-Damme de Groye ^{10/}, maistre et marchand Alain Bourtaigne, portant V tonneaux avoine, print le breff ^{11/} de vitaille val[ant] XV s.

(*en marge*) Vitaille.

^{12/} Et retourna o pierre d'ardaese ⁵⁴ le XX^e jour de may.

^{13/} Le IX^e jour de may, issit l'escaffé Notre-Damme de Kercuffhelenn ⁵⁵, maistre ^{14/} Oliver Scolan et marchand Jehan Leguiadec, portant II tonneaux char ^{15/} et prindrent le breff de sauvetté valant L [II s.] VI d.

(*en marge*) Sauvetté./ Labe.

51. L'identification de ce nom dont je ne peux lire la finale est douteuse. Il existe plusieurs Kerauley dans le Morbihan, mais non exactement dans la région qui nous intéresse.

52. Scafa, ital., anc. nom d'un navire latin en usage au xvi^e siècle. Scaffa, bas lat. (du latin scapha), embarcation, barque. Cf. JAL, *Glossaire nautique*.

53. Kerveleÿ, d'après la carte de Cassini, se trouve non loin de Larmor, comm. de Plœmeur.

54. Ardaese = ardoise.

55. La forme, relevée dans le *Dictionnaire topographique du Morbihan* de ROENZWEIG, *Kercuelen*, (pour Kerguelen) usitée au xii^e siècle, fait penser qu'il s'agit peut-être de Kerguelen, village et anse sur l'Océan, comm. de Plœmeur.

(Fol. 3 v^o) May, l'an Mⁱ IIII^e XXXII.

2/ Le IX^e jour de may, issit vuide de Blavoez le vesseau Saint-Jullien de Locpezran ⁵⁶; 3/ maistre Jouhan Lemercier, disant aller charger de sel, print les breffs de conduit ⁴/ et vitaille valant LII s. VI d.

(en marge) Conduit,/vitaille.

5/ Le XII^e jour de may, issit l'excaffe Saint-Christofle de Blavoez, maistre Nicolas Lesalle ⁶/ et marchand Henri Le Boedec, portant marrein ⁵⁷ et fustaille vuide, prindrent le breff de ⁷/ vitaille valant XV s.

(en marge) Vitaille.

8/ Le XII^e jour de may, issit l'escaffe Notre-Damme de Viellenevez, maistre Yvon Ritau ⁹/ et marchand Yvon Iagu, portant marrein ⁵⁷, prindrent le breff de sauvetté valant LII s. VI d.

(en marge) Sauvetté./Labe.

10/ Le XII^e jour de may, issit pour aller a Nantes ou a Guerrande le bateau Notre-Damme ¹¹/ de Larmor, maistre et marchand Jehan Blais, portant III tonneaux froment et print le breff ¹²/ de vitaille valant XV s.

(en marge) Vitaille.

13/ Et retourna vuide.

14/ Le XIII^e jour de may, issit pour aller a Nantes le balliner Saint-Yves de Blavoez ¹⁵/, maistre Perrot Lecoz et marchand Jouhan Audren portant VII tonneaux froment ¹⁶/ et prindrent les breffs de sauvetté, conduit et vitaille valant CV s.

(en marge) Sauvetté,/conduit,/vitaille./ Labe.

56. Loc-Péran, l'un des deux villages qui furent à l'origine de la fondation du port de Blavet, cf. H.-F. BUFFET, *Le vieux Port-Louis*, 1938, p. VII, 3, 4, et pour les formes anciennes de ce nom, p. 41, n. 2.

57. Marrein, bois à-bâtir, bois de charpente, en particulier bois à faire des douves et des tonneaux.